Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 60 Votants (dont 3 pouvoirs) : 0	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Karine MOREL - RANNEE, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Jean-Claude DENOUAULT, Christophe FESSELIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération en date du 7 septembre 2026 dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil d'Agglomération

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2026_096 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative à l'élection des membres du Bureau d'agglomération ;
Vu la délibération n° 2026_098 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau d'agglomération ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau d'agglomération du 7 septembre 2026 :

DB_2026_020 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 15 juin 2026
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 15 juin 2026.

DB_2026_021: PLH n°3 - Attribution d'une subvention à la commune de Châtillon-en-Vendelais au titre des études de programmation urbaine et selon le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**		
Mission d'assistance territoriale - SEMBREIZH	5 000 €	État – Banque des Territoires (PVD)	2 500 €	50 %
		Vitré Communauté - PLH	**1 500 €**	**30 %**
		Autofinancement	1 000 €	20 %
Total opération	**5 000 € HT**	**Total opération**	**5 000 € HT**	

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_022: PLH n°3 - Attribution d'une subvention à la commune d'Etrelles au titre des études de programmation urbaine, selon le plan de financement suivant :

Dépenses HT		**Recettes**		
Maître d'œuvre / Étude globale	37 975,00 €	Banque des Territoires / Petites Villes de Demain	17 237,50 €	45 %
Dont habitat (COBA)	23 775,00 €	**Vitré Communauté / PLH**	**8 000,00 €**	**21 %**
Dont mobilités	5 500,00 €	Vitré Communauté / Mobilités	2 342,00 €	6 %

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DC_2026_281

		Autofinancement	10 395,50 €	27 %
Total	**37 975,00 €**	**Total**	**37 975,00 €**	

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_023: PLH n°3 - Attribution du subvention à la commune de Vergéal au titre des études de programmation urbaine , selon le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**		
Étude de programmation urbaine Cabinet Céleste	22 900 €	Département 35 « Ambitions communes »	11 450 €	50 %
		Vitré Communauté - PLH3	6 870 €	30 %
		Autofinancement	4 580 €	20 %
Total	**22 900 € HT**	**Total**	**22 900 €**	

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_024: PLH n°3 - Attribution d'une subvention à la commune de La Guerche-de-Bretagne au titre des études de programmation urbaine - Site du Chêne Vert, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**		
Étude d'opportunité sur le renouvellement urbain du Chêne Vert (AUDDICE VAL DE LOIRE)	27 425 €	État – Banque des Territoires - PVD	13 712,50 €	50 %
		Établissement Public Foncier de Bretagne	5 950 €	21,7 %
		Vitré Communauté - PLH3	**2 277,5 €**	**8,3 %**
		Autofinancement	5 485 €	20 %
Total	**27 425 € HT**	**Total**	**27 425 €**	

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_25: PLH n°3 - Attribution d'une subvention à la commune de La Guerche-de-Bretagne au titre des études de programmation urbaine - Définition d'une stratégie opérationnelle de renouvellement urbain, selon le plan de financement suivant :

Dépenses (HT)		**Recettes**		
Étude de programmation pour la définition d'une stratégie opérationnelle de renouvellement urbain - URBANIS	15 150 €	État – Banque des Territoires - PVD	7 575 €	50 %
		Vitré Communauté - PLH3	**4 545 €**	**30 %**
		Autofinancement	3 030 €	20 %
Total	**15 150 € HT**	**Total**	**15 150 €**	

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_026: Attribution d'une subvention à la commune de Landavran au titre du Plan de mobilité simplifié, selon le plan de financement de l'étude centre-bourg suivant :

Dépenses HT	**Recettes**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Etude	12 300,00€	Département - Ambitions communes (50%)	7 900,00€
AMO	3 500,00€	**Vitré Communauté - Plan de mobilité (30%)**	**4 740,00€**
		Auto financement (20%)	3 160,00€
Total	**15 800,00€**	**Total :**	**15 800,00€**

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_027: Aides Jeunes Agriculteurs et/ou Exploitation Engagée - Attribution d'une subvention au profit des exploitations et/ou des exploitants agricoles ayant formulé une demande d'aide financière, selon la répartition suivante :

Exploitation/ Prénom/Nom	Commune d'implantation	Activité	Nature de l'installation	Forfait Aide Jeunes Agriculteurs	Bonus Exploitation Engagée
L'ARCHE DE MA NATURE M. Matthieu TESSIER	GENNES SUR SEICHE	Petits fruits et accueil social	Installation en GAEC. Ferme fruitière combinant cueillette et accueil social en agriculture biologique.	3 000 €	500 €
GAEC GAULOIS Mme Fanny DELAIRE	DOMAGNE	Veaux sous vaches nourrices et cultures alimentation humaine	Installation en GAEC. Production de veaux sous vaches nourrices – huile de colza – cultures pour l'alimentation humaine en agriculture biologique.	3 000 €	0 €
GAEC DU TILLEUL M. Adrien PICQUET	BRIELLES	Vaches laitières et porcs	Installation en GAEC. Ferme de vaches laitières. Agriculture de conservation des sols et démarches Bleu Blanc Coeur. Installation en GAEC. Reprise de la ferme familiale de 80 ha avec 60 vache laitières et porcs.	3 000 €	0 €
EL MARINA DURAND Mme Marina DURAND	MONTREUIL DES LANDES	Vaches laitières	Diagnostic CAP'2ER Niveau 2 pour une exploitation de vaches laitières de 75 ha. Démarche d'amélioration environnementale intégrant l'alimentation	0 €	500 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

			animale.		

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_028: Association Solidarité paysans - Versement d'une subvention de 2 000,00 € pour l'année 2026
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_029: Association Carabes et Canopée - Adhésion pour l'année 2026 (coût : 250,00 €)
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_030: Parc d'activités économiques Vague de la Noé à DOMALAIN - Cession du lot B à l'entreprise "Geffrault C'Pret" ou toute société tierce ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant
Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération :
- d'approuver la cession du lot B, situé Parc d'activités économiques Vague de la Noé à DOMALAIN, constitué des parcelles cadastrées AO n° 353, d'une surface de 9 808 m², et AO 366p d'une surface d'environ 750m² à parfaire ou à diminuer selon bornage définitif, au profit de l'entreprise « Geffrault - C'Prêt '", ou toute société ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant.
- de préciser que le prix de cession de la parcelle AO 353 d'une surface de 9 808m², est fixé à 15€ HT/m² ;
- de préciser que le prix de cession de la parcelle AO 366p en état de haie, d'une surface d'environ 750 m² est fixé à 1€ HT/m² ;
- de préciser que la TVA s'ajoutera au prix de vente. Son montant précis sera communiqué par le notaire et sera payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique. A titre indicatif, la TVA s'élève à 7 261,22€ ;
- de préciser que la signature de l'acte authentique interviendra impérativement dans les 6 mois suivant l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, ainsi que de toute demande d'autorisation administrative nécessaire à la réalisation du projet ;
- de préciser que l'acte de vente sera reçu en l'Étude Ody, notaire à Argentré du Plessis, et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'approuver les termes du protocole d'accord joint en annexe de la décision ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant, notamment le protocole et l'acte notarié qui suivra.
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_031: Association GRAND S - Conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2026
Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération :
- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement à conclure entre l'association GRAND S et Vitré Communauté, jointe en annexe de la décision ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2026, conformément aux modalités de versement précisées dans la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à attribuer le versement de la subvention.
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_032: Association EVEIL - Conclusion d'une convention de partenariat et de financement pour l'année 2026
Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération :
- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de financement à conclure entre l'association EVEIL et Vitré Communauté, telle que jointe à la présente délibération ;
- d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2026, conformément aux modalités de versement précisées dans la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à procéder au versement de la subvention.
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_033: PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés ayant formulé une demande d'aide financière, selon la répartition suivante :

Dénomination du commerce/ de l'artisan	Activité	Commune	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)	Reste à charge pour Vitré Communauté

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

AB PLOMBERIE CHAUFFAGE	Plomberie/ chauffage	Vitré	Investissement dans du matériel pour exercer son activité	8 770,10 €	8 570,10 €	8 570,10 €	2 571,03€	0,00 €	2 571,03€ *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
JUST'INÉE	Esthétique	Vitré	Rachat de matériel d'exploitation du fonds de commerce	52 380,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 € *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
SAS ARZELEC	Garage automobile	La Guerche de Bretagne	Travaux d'aménagement du bâtiment	29 173,00 €	29 173,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 € *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
LES FROMAGERS DE VITRE	Fromagerie artisanale	Vitré	Investissement dans du matériel pour exercer son activité et rachat du matériel de fond de commerce	17 009,90 €	17 009,90 €	17 009,90 €	5 102,97 €	1 530,89 €	3 572,08 €
LE BISTROT DE JEANNETTE	Bar - restaurant	Montreuil sous Pérouse	Travaux de rénovation : mise en conformité ERP, isolation, électricité	30 000,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
LIBRE INSPI	Café céramique	Vitré	Investissement dans du matériel pour exercer son activité	10 495,80 €	9 377,62 €	9 377,62 €	2 813,29 €	843,99 €	1 969,30 €

Dénomination du commerce/ de l'artisan	**Activité**	**Commune**	**Nature du projet d'investissement**	**Montant prévisionnel du projet (HT)**	**Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT)**	**Montant prévisionnel éligible au Pass Commerce et Artisanat**	**Montant maximum de la subvention globale attribuée**	**Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (0%, 30% ou 50%)**	**Reste à charge pour Vitré Communauté**
PLB L'ESPERANCE	Restaurant, Hôtel, Bar et groupe	Vitré	Investissement dans la rénovation du bâtiment et du matériel pour exercer son activité	29 151,74 €	27 609,24 €	25 000,00 €	7 500,00 €	2 250,00 €	5 250,00 €
LIBRAIRIE RENARD & CHARDON	Vente de livres, carterie, papeterie, jeux de société et cadeaux culturels	Vitré	Rachat du matériel d'exploitation du fonds de commerce	19 319,87 €	17 765,01 €	17 765,01 €	5 765,96 €	1 729,79 €	4 036,17 €
CASTEL MECANIK	Vente et réparation de matériel de BTP et motoculture	Châteaubourg	Achat de matériel nécessaire au lancement de l'activité et investissement numérique	8485,00 €	7 300,00 €	7 300,00 €	2 190,00 €	0,00 €	2 190,00 € *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
BEAUTE CREATIVE	Activité de soins esthétiques et vente de cosmétiques	Châteaubourg	Achat matériel nécessaire au lancement de l'activité	13 508,55 €	11 710,40 €	11 710,40 €	3 944,57 €	0,00 €	3 944,57 € *dont 200 € de frais de dossier pour la CMA*
HAPPY BEAUTE BY MARINE	Activité de soins esthétiques	Mondevert	Achat matériel de mobilier et appareils nécessaire à l'activité	38 648,00 €	37 668,00 €	25 000,00 €	7 500,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_034: Subvention dans le cadre d'une aide à la publication d'un ouvrage des Editions Loco par l'artothèque du Quai des arts

Il est proposé aux membres su Bureau d'agglomération :
- D'approuver la participation financière de Vitré Communauté à hauteur de 5 000 € pour la publication du livre « Situées » d'Olivia Gay, artiste photographe ;
- D'approuver les termes de la convention d'aide à la publication à conclure avec les Éditions Loco, annexée à la décision ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_281-DE

DC_2026_281

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DB_2026_035: Adhésion à l'Association de Développement et de Recherches des Artothèques (ADRA) au profit de l'artothèque du Quai des arts
(coût annuel : 550,00 €)
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_036: Adhésion à l'Association Kohala au profit des bibliothèques du réseau Arléane
pour l'utilisation du logiciel Koha, système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), open source et communautaire, utilisé par tous types de bibliothèques (lecture publique et enseignement supérieur).
(coût annuel : 300,00 €)
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_037: Adhésion à l'Association Art Contemporain en Bretagne (ACB) au profit de l'artothèque du Quai des arts
(coût annuel : 379,00 €)
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_038: Versement d'une subvention au profit de l'association Thélème (Erbrée) dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle 2026
d'un montant de 4 000,00 €.
Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_039: Versement de subventions au titre du "Soutien aux projets sportifs" - Saison 2025-2026
selon la répartition suivante :

Club sportif	Montant de la subvention attribuée
Entente Football groupement jeunes des Portes de Bretagne	893,20 €

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_040: Versement de subventions au titre du "Soutien à l'emploi sportif (vacataire)" - Saison 2025-2026
selon la répartition suivante :

Clubs sportifs	Montants des subventions attribuées
Handball Châteaubourg	2 400 €
Jeunes d'Argentré Tennis Club	2 400 €

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

DB_2026_041 : Versement de subvention au titre du "Soutien à l'emploi sportif" - Saison 2026-2027
selon la répartition suivante :

Clubs sportifs	Montants des subventions attribuées
Associations Baseball Les Hawks	10 000,00 € échéance 11/2026 : 5 000 € échéance 06/2027 : 5 000 €
Association Pêle-Mêle Sports et Loisirs	15 000,00 € échéance 11/2026 : 7 500 € échéance 06/2027 : 7 500 €

Les membres du Bureau d'agglomération approuvent cette décision à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'agglomération, prennent acte de cette information.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

auprès du Tribunal
compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.